

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 20 novembre 2019

Objet : _____ **Éducation**

Le Département récompense les jeunes Loirétains pour leurs œuvres réalisées sur le thème des droits de l'enfant

Mercredi 20 novembre, Marc Gaudet, président du conseil départemental du Loiret, représenté par Alexandrine Leclerc, vice-présidente en charge de l'Enfance, et Gérard Malbo, vice-président en charge de l'Éducation, ont récompensé les plus belles œuvres réalisées par des élèves du Loiret, dans le cadre du concours artistique départemental organisé à l'occasion du 30^e anniversaire de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant. La remise des prix s'est déroulée dans les locaux du collège Jean-Jioudou de Châteauneuf-sur-Loire.

Au total, 422 élèves ont participé à ce concours (15 classes de 6^e, un groupe d'élève relevant du dispositif Ulis, et des élèves de CM1-CM2). Le fruit de leur réflexion s'est concrétisé dans la réalisation d'œuvres d'art, qu'il s'agisse de fresques, de sculpture, de photographie ou de créations numériques. Les plus belles œuvres ont ainsi été récompensées par un jury composé d'Alexandrine Leclerc, vice-présidente en charge de l'Enfance, de Gérard Malbo, vice-président en charge de l'Éducation, et de Jany Porcher, président de l'Unicef Loiret.

Ce concours n'est pas une fin en soi pour les classes ayant participé, puisque les élèves travailleront durant toute l'année scolaire sur la thématique des droits de l'enfant.

Le Palmarès :

- La classe Ulis du collège Jean-Joudiou de Châteauneuf-sur-Loire (nom de l'œuvre : *Le droit d'être nourri et logé*) ;
- La classe de CM2 de l'école de Vitry-aux-Loges (nom de l'œuvre : *L'art des droits de l'enfant*).

Contact presse :
Stéphanie Cachinero
02 38 25 43 38
stephanie.cachinero@loiret.fr